

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 09/01/2020

Séance du 16 janvier 2020

20 JAN. 2020

Membres en exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille vingt, le 16 janvier à 18 heures,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mr le Maire, Philippe MACHETEL

Présents : MACHETEL P, MOULIERES C, BORG H, BALS J, BONNET G, SEGALA P

Absents : JAUDON N, SANDONATO JD

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A**Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2020**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Préalablement au vote des budgets primitifs 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans les limites des restes à réaliser de l'exercice 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire propose :

Budget Général :

- Achat de mobilier urbain pour la zone des jeux d'enfants et de Pique Nique (Tables et bancs) selon devis leader équipement : 3 405,50€(HT) – 4 086.60€(TTC)
- Travaux de mise à niveau du passage du Verdus à la Croix de Jean : 17 602€ (HT) – 21 122,40€ (TTC)

Budget Parking :

- Réfection complète de l'éclairage public du parking selon 3 devis Gignac Energie : 23 168.10€ (HT)
 - o Remplacement lanternes par des systèmes LED : 17 250€ (HT).
 - o Raccordement prise extérieure sur local technique : 3 109,10€(HT)
 - o Installation de deux candélabres supplémentaires : 2 809€ (HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus

ADOPTÉ : à6..... voix pour
 À0..... voix contre
 À0..... abstention(s)

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.


Christine MOULIERES,

Jean-Daniel SANDONATO,


Hubert BORG,

Nicolas JAUDON,

Le Maire, P. MACHETEL

 Joël BALS, Guilhem BONNET,

 Philippe SEGALA

